



Avoir validé

Note min 3.5 par module

Validation par annualisation : avoir un minimum de 3.5 à chaque module, la moyenne annuelle du module doit être de 4 min.
La moyenne annuelle du module n'est pas arrondie, l'annualisation se fait la même année académique.

NB : Le travail de Bachelor regroupe les modules "AR_56 - Atelier 5", "AR_65 - Construction 6 et présentation" et "AR_68 - Dossier de présentation", pour un total de 12 ECTS.